

Féchy, le 28 août 2018



CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 7/2018  
RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2019

\*\*\*\*\*

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de MM. Jacques MORANDI, président, Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER, Christian HEYE, membres, François MOLLIEUX membre suppléant et Mme Sylvie MORET, rapporteur, s'est réunie le lundi 27 août 2018 afin d'étudier le préavis municipal n° 7/2018. MM. Laurent BESSO, Jonathan ZOSSO, membres et Alain BETTEMS, membre suppléant, étaient excusés.

M. Andreas MEYER, syndic, et M. Marc MORANDI, municipal étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission.

Celle-ci a pris connaissance avec intérêt du nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2019, inchangé par rapport à celui en vigueur. En effet, aucun signe, fusion ou autre en perspective ne permettent de croire qu'une augmentation du taux soit nécessaire. Dès lors, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal.

La Commission remercie la Municipalité pour sa bonne gestion qui permet de maintenir le taux actuel pour l'année 2019.

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis n° 7/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019, reconduisant l'impôt communal à 64 % de l'impôt cantonal de base et ainsi d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les membres



Les suppléants

